Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 54 (1992)

Heft: 11

Rubrik: L'ASETA recourt au Tribunal fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée des délégués

L'ASETA recourt au Tribunal fédéral

Dans la question de l'augmentation massive des primes RC pour véhicules agricoles à moteur, l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture recourra au Tribunal fédéral à Lausanne. L'assemblée annuelle du Comité central a tenu ses assises à La Chaux-de-Fonds tandis que l'Assemblée des délégués s'est déroulée à Neuchâtel: elles ont procédé toutes deux aux élections statutaires. Parmi les hôtes présents à l'assemblée des délégués, M. Hans Burger, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.

Dans son allocution, le président central, Hans Uhlmann, Conseiller aux Etats souligne la confusion qui règne toujours dans l'agriculture suisse et que, faute de bases financières, le salut ne viendra pas des paiements directs que l'on ne cesse d'encenser. Il argumente ensuite son opposition à l'entrée de la Suisse dans l'EEE.

Comme on l'a appris, ce n'est pas moins de 22 recours de propriétaires de tracteurs de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, soutenus par les sections cantonales, qui ont été rejetés par le Département fédéral de Justice et Police. Détail surprenant: pour leur part, les Romands n'ont pas encore été informés du rejet de leurs recours. Et bien qu'une telle action entraîne des dépenses onéreuses, l'ASETA fait recours au Tribunal fédéral. L'argument majeur évoqué touche la répartition disproportionnée des frais administratifs qui est faite sur les montants des primes et qui n'a rien voir avec la fréquence des accidents.

Le Comité central a élu les présidents des sections Berne et Neuchâtel Urs Begert et Francis Schleppi comme nouveaux membres du Comité directeur. Ils succèdent au Genevois René Chollet et au Bernois Peter Horst. Ces



Sur la question de l'entrée de la Suisse dans l'EEE, le président central et Conseiller aux Etats, Hans Uhlmann argumente son opposition en soulignant les conséquences fâcheuses qu'une telle décision entraînerait pour l'agriculture ...

derniers et quatre autres membres démissionnaires des commissions techniques ont été élus membres d'honneur en signe de fidélité à leurs tâches. Tous les treize sièges vacants des cinq commissions ont été repourvus par des praticiens qualifiés.

L'exercice 1991 a roulé sur un montant de fr. 1146000.— et se boucle par un excédent de recettes de fr. 2341.—. Quant au compte construction, le nouveau centre de cours a pu être édifié dans les limites du crédit alloué, soit 1,9 million, renchérissement inclus.

Les délégués ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la cotisation pour l'association centrale de fr. 2.—: elle passe donc à fr. 22.— par année, Technique Agricole inclu. Ainsi, l'amortissement de la dette hypothécaire sera fait dans des délais convenables. La hausse des tarifs postaux et la réorganisation de la gestion des adresses en constituent les autres raisons.

Avec l'entrée dans l'EEE les machines agricoles seront-elles meilleur marché? A cette question, le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Hans Burger n'a pu, lui aussi, donner de réponse précise. Par contre d'après lui ce traité a un caractère politique - non seulement transitoire - et permet au moins de gagner du temps. Il ne faut pas oublier que l'agriculture suisse écoule à l'étranger les 20% de sa production laitière sous forme de fromage et à un rapport prix/qualité élevé. H. Burger plaide pour abaisser les frais de production et encourage la promotion des énergies renouvelables.

«La peur et la résignation sont mauvaises conseillères», dit encore Hans Burger. Certes, personne ne le contredira. Et cette sentence garde toute son actualité, appuyée par le conseil du président central: «ensemble et non les uns contre les autres; c'est la recette de l'avenir».

Contre l'entrée de la Suisse dans l'EEE

Dans son allocution de bienvenue de l'an dernier, le président central Hans Uhlmann prend fermement position sur les perspectives de la Suisse dans l'EFF.



... alors que le directeur de l'OFAG, Hans Burger met en exergue les avantages commerciaux de ce traité, assurant que l'agriculture en tirerait profit dans l'exportation de fromage, par exemple.



Nouveaux membres du Comité directeur:

Francis Schleppi est président de la section NE et exploite un domaine à Lignières. Il se charge de diverses tâches au sein de la commune et d'organisations paysannes et a fait partie pendant 12 ans du Grand Conseil neuchâtelois.

Urs Begert est président de la section BE de l'ASETA et exploite un domaine dans la périphérie de Berne, à Oberbottigen. Il est membre du Grand Conseil bernois et a fait partie du législatif de la ville de Berne.

«Je peux souscrire à chacun des mots que j'ai prononcés l'an dernier. Nous continuons de remettre nos espoirs dans le temps qui travaille pour nous. Il est à espérer que le monde reconnaîtra qu'une libéralisation totale des marchés agraires ne serait qu'inconscience et incompatibilité avec l'environnement. De longs transports nécessitent du temps et de l'énergie. Et si les délais s'allongent entre la récolte et la consommation, le produit perd sa fraîcheur. La consommation d'énergie est une charge pour l'environnement sur lequel nous devons veiller à l'échelon mondial. Je suis d'avis que ces simples considérations suffiront à éclairer les consommateurs.

Le Conseil fédéral a reconnu les faiblesses du traité sur le EEE. Il a donc expliqué que ce dernier servirait de solution intermédiaire et que le pas suivant serait l'adhésion à la CE. Le conseiller fédéral Ogi parle d'un «camp d'entraînement». Et le Conseil fédéral a décidé le 27 mai 1992 que, pour le droit suisse en vigueur dans la CE, aucune loi ne serait élaborée puisque l'EEE n'avait qu'un «caractère intermédiaire» jusqu'à l'entrée de la Suisse dans la CE. En fait l'adhésion à l'EEE et à la CE ne se distinguent l'une de l'autre que par leur statut juridique. Et c'est une tactique de certains politiciens qui disent de considérer séparément l'EEE et la CE.

Dans l'art. 19 de ce traité, il est prévu que «les parties contractantes procèdent avant la fin de 1993, et par la suite tous les deux ans, à un examen des conditions de leurs échanges de produits agricoles». De plus, si l'on consi-

Membres d'honneur de l'ASETA

Les membres d'honneur élus, encadrés par le directeur Werner Bühler et le président central H. Uhlmann



A partir de la gauche: **Niklaus Wolfisberg**, Hohenrain LU, membre dès 1966 et président de la Commission technique 3 (exploitation collective de machines) de 1979 à 1992. **Karl Schib**, Gipf-Oberfrick AG, membre depuis 1972 et président de la Commission technique 4 (commission de surveillance des cen-tres de formation de Riniken AG et Grange-Verney) de 1977 à 1992. **Otto Schwarzer** de Zurich, conseiller en machines, membre de 1976 à 1992 de la CT 3, **Rudolf Studer**, collaborateur à la FAT, membre de la CT 1 (Intérêts généraux) de 1976 à 1992 et de la CT 4, de 1972 à 1992. **Peter Horst**, Busswil BE, Président de la section BE de 1964 à 1990 et membre du Comité directeur à l'association centrale de 1968 à 1992. **René Chollet**, Gy, GE, président de la section GE de 1975 à 1985, membre du Comité directeur et vice président de 1980 à 1992.

dère le pourcentage de notre auto-approvisionnement en denrées alimentaires qui n'est que de 65%, il devient clair que l'agriculture est pour l'heure exclue du traité de l'EEE et que les efforts vont dans le sens d'une libéralisation des marchés agraires.

Cette crédibilité face à la CE, ce harcèlement permanent du Conseil fédéral et d'un bon nombre de parlementaires en faveur de la CE m'ont amené à me prononcer contre une adhésion de la Suisse à l'EEE. On ne peut plus séparer l'EEE de la CE. Je ne suis pas prêt de souscrire à un traité qui apportera des avantages limités dans le temps, avantages qui mettront l'agriculture dans une situation où la plus grande partie de nos exploitations n'auront plus aucune chance de survie. En mon âme et conscience, je ne peux soutenir une telle politique.»

Avant de déposer votre bulletin dans l'urne le 6 décembre, le président Uhlmann constate «qu'il n'est pas utile de rechercher le malheur: on peut aussi l'éviter.» Zw.

Comme nous l'avions annoncé dans notre édition précédente, l'Assemblée des délégués de Neuchâtel a été assombrie par deux décès.

Jacob Fatzer, entré en 1956 au comité de l'Association des propriétaires de tracteurs de l'époque a été rapidement nommé actuaire. En 1973, les membres de la section l'élisent président de la section et à partir de 1976, il s'acquitte des tâche de gérant de l'«Association thurgovienne de technique agricole». Jacob Fatzer s'est engagé dans les questions de prévention des accidents et de sécurité routière afin d'obtenir des solutions réalisables pour l'agriculture. Reconnu pour son engagement dans le secteur arboricole où il a développé des installations de protections pour les chauffeurs, il a ainsi contribué à ce que ces mesures soient introduites sur tout le territoire suisse par la voie de l'ASETA. Le défunt a su veiller au bon déroulement des examens de cat. G, des gykhanas et des démonstrations de machines.

Hans Ryser: Elu premier président de la commission technique 2 en 1964, Hans Ryser est resté à ce poste jusqu'en 1984. Sa fidélité lui a valu la no-

Hans Ryser: Elu premier président de la commission technique 2 en 1964, Hans Ryser est resté à ce poste jusqu'en 1984. Sa fidélité lui a valu la nomination de membre d'honneur. Le défunt fut membre de l'Association pour l'équipement technique de l'agriculture des Deux-Bâles de 1973 à 1989. Martin Löffel, actuel gérant écrit: «Hans avait de bonnes idées. Il voyait les choses avant les autres. Souvent il émettait des pronostics qui prêtaient à sourire mais l'avenir lui donnait fréguemment raison». Très engagé dans la culture du maïs, il fut le fondateur de l'Association des producteurs de maïs (1973). Sa soif de connaissances l'a souvent amené à créer des liens avec des organisations étrangères. A côté des nombreux voyages qu'il organisait à l'intention de ses collègues, Hans Ryser nous laisse en mémoire le souvenir de l'AD 88 où les délégués de l'ASETA furent ses hôtes.







Téléphone 021 312 12 00

Voulez-vous prendre ma place?

assa

Les têtes intelligentes se protègent



Moteurs électriques neufs et d'occasion. Garantie de 3 ans, commutateurs, prises ainsi que tout accessoire dans chaque catégorie de prix. Comparez la qualité et le prix.

Câbles de moteurs

Qualité améliorée, mous et souples, toutes sortes de câbles pour salle humide TT etc.

Poulies

en bois, en fonte, pour courroies trapézoïdales et courroies plates.

Courroies d'entraînement

de chaque qualité telle que cuir, caoutchouc et nylon, avec serrure ou soudée sans fin. Courroies trapézoïdales.

Ventilateurs d'étable

Exigez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV. Fabrication suisse, dès Fr. 420.—. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.-.

Installations de soudage autogène

Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs. électrodes, fers de brasage.

Exigez nos prospectus avec liste de prix. ERAG, E. Rüst, 1912 Arnegg, tél. 071 85 91 12

Griffe à fourrages – ZUMI-LIFT



Voici la première griffe à fourrages commandée électroniquement pour la préparation du fourrage. Une seule pression sur un bouton et vous transportez le fourrage désiré. Sans changer de place et par simple réglage, vous pouvez choisir 4 postes de chargement sur le tas (sur la meule) et jusqu'à 15 postes de déchargement automatiques. Grâce à un nouveau système d'entraînement, des élévations de 30° (52%) ne posent aucun problème. C'est bien entendu une nouveauté Zumstein!

Zumstein SA

3315 Bätterkinden Tél. 065/45 35 31

Nouveau bobinage de moteurs électriques

Achat, vente troc, réparations.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

GLOOR

La marque juste pour votre poste de soudage

Le poste de soudure idéal pour l'agriculteur moderne.



Nous livrons sur mesure ce qui convient le mieux pour vous.

Demandez nos prospectus gratuits avec indications des prix avec le coupon

GLOOR FRÈRES SA Fabrique d'appareils de soudage 3400 Burgdorf; Tél. 034 22 29 01

Nom:	 	
Adresse:	 	

TA 11/92